Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260322-D2026_014-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 15
Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal, convoqué le seize mars 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, BRUNET Thierry, MARGUERITTE Valérie, FELLOUS Frédéric, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, DUVAL Sabrina, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance nommée : DELABARRE Sylviane

2026-014 CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de ma compétence du Conseil Municipal et indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2du CGCT, la commune peut disposer de quatre Adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. Il a rappelé qu'en application des dispositions antérieures, la commune dispose, à ce jour, de quatre Adjoints. Le Maire propose de créer le même nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Au vu des éléments,

A l'unanimité, le conseil municipal :
DECIDE la création de quatre postes d'Adjoints au Maire,
PREVOIT les crédits au budget prévisionnel 2026,
AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

